



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33501

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de l'indemnisation des « emprunts russes ». Depuis près de quatre mois que le recensement des titres est achevé, les porteurs d'emprunts russes attendent le projet de loi portant indemnisation que le Gouvernement s'était engagé à déposer rapidement. Or ce projet de loi ne figure toujours pas à l'ordre du jour ni de l'Assemblée nationale, ni au Sénat. Par ailleurs, le gouvernement russe a déjà versé plus de la moitié des 400 millions de dollars prévus pour l'apurement de ce dossier. Ces fonds, versés sur un compte d'affectation spéciale ouvert par le Trésor public, devait être placés afin de produire des intérêts. Je constate que ce placement n'a pas été organisé lors du vote de la loi de finances 1999, comme le ministère des finances et le rapporteur général du budget de la commission des finances de l'Assemblée nationale s'y étaient engagés, ce qui est regrettable. Aujourd'hui, il semble, selon les porteurs d'emprunt russes, que ce dossier n'avance plus. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire le point sur ce dossier et lui indiquer les prochaines étapes de l'indemnisation.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres dans une trésorerie publique afin que ceux-ci soient recensés. Le résultat du recensement de ces titres a été rendu public le 22 octobre dernier. Au total, plus de 316 000 porteurs ont fait recenser plus de 9,18 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 150 variétés différentes. La commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, vient d'achever l'étude des règles d'évaluation et des modalités d'indemnisation. Elle a remis son rapport au Premier ministre. Les règles d'indemnisation sont insérées dans le projet de loi de finances rectificative pour 1999 qui a été déposé auprès de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale. Les déclarants dont les droits à indemnisation seront reconnus en application de la loi bénéficieront des intérêts des sommes versées par la Russie qui sont aujourd'hui placées au sein de la trésorerie de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Sarkozy](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33501

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4641

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 65